

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30142**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du BTP : génie civil et construction (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Université de Bordeaux, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université Grenoble Alpes, Université de Guyane, Université de la Réunion, Université du Havre, Université de Limoges, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Rennes 1, Université de Nantes, Université d'Orléans, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de la Rochelle, Université de Lorraine, Université de Strasbourg	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 231 Mines et carrières, génie civil, topographie, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Ecoute du client et identification de son besoin
- Réalisation d'études de faisabilité
- Elaboration d'un avant-projet d'ouvrage du BTP
- Estimation économique des projets de construction
- Prescription de produits/matériaux aux clients
- Rôle de conseil et de validation des choix économiques, techniques, environnementaux et de confort.
- Participation au montage du dossier de réponse à un appel d'offres
- Organisation, planification et installation des chantiers du BTP
- Animation d'équipes
- Suivi de chantier : délais, qualité, sécurité, administratif, financier
- Application des procédures "Qualité"
- Rédaction des rapports techniques et d'expertises
 - Valider la faisabilité de l'ouvrage
- Mettre en place des outils de suivi de la qualité
 - Appliquer le droit de la construction dans le cadre de montage d'opération et/ou d'études de projets
 - Mobiliser les connaissances de matériaux/procédés de construction, de mécanique des fluides, d'hydraulique et de géotechnique dans le cadre de projets du BTP
 - Acquérir la maîtrise d'outils CAO/DAO et BIM du BTP et utiliser ces outils dans le cadre de la conception de projets
- Modéliser la structure à partir du DCE en utilisant ces outils
- Réaliser des métrés et de faire des sous-détails de prix et une estimation globale
 - Concevoir des plans et pièces écrites répondant au besoin du client dans le respect des conditions de prix et de délais
 - Conduire les équipes dans le respect du droit et de la législation du travail
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- F41.20 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- F42 : Génie Civil
- F43 : Travaux de construction spécialisés
 - Collaborateur d'architecte
- Technicien supérieur Bureau d'études
- Technicien d'étude dans l'industrie du béton et des produits en béton
- Projeteur DAO/CAO
- Assistant Ingénieur Ordonnancement
- Assistant à maîtrise d'ouvrage
- Assistant à maîtrise d'œuvre
- Assistant conducteur de travaux
- Animateur QSE
- Technicien de laboratoire dans l'industrie du béton et des produits en béton
- Technico-commercial BTP
- Technicien géomètre
- Topographe

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1104 : Dessin BTP

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30142 - Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30142 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30142 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30142 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30142 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30142 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la faisabilité de l'ouvrage • Mettre en place des outils de suivi de la qualité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30142 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le droit de la construction dans le cadre de montage d'opération et/ou d'études de projets
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30142 - Gestion et conduite de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les connaissances de matériaux/procédés de construction, de mécanique des fluides, d'hydraulique et de géotechnique dans le cadre de projets du BTP
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30142 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir la maîtrise d'outils CAO/DAO et BIM du BTP et utiliser ces outils dans le cadre de la conception de projets • Modéliser la structure à partir du DCE en utilisant ces outils • Réaliser des métrés et de faire des sous-détails de prix et une estimation globale

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30142 - Gestion d'appels d'offre, commercialisation et conseils	• Concevoir des plans et pièces écrites répondant au besoin du client dans le respect des conditions de prix et de délais
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 30142 - Management et animation d'équipes	• Conduire les équipes dans le respect du droit et de la législation du travail

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de

licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016

Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015

Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018

Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015

Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018

Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017

Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015

Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018

Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017

Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018

Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018

Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Artois](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université du Havre](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Nantes](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Corse-Pascal-Paoli](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :